



Projet éolien citoyen communal

Lettre d'information #1

Avril 2025



Vue de l'ensemble du parc de La Luzette, depuis la machine la plus au sud (source VALOREM)

C'est la première lettre d'information du projet communal

- ⇒ Pour vous inscrire / désinscrire, ou faire part de vos observations : envoyez un mail à l'adresse mail suivante eolien.citoyen46190@gmail.com
- ⇒ N'hésitez pas à la transférer autour de vous !

Ne manquez pas la consultation citoyenne en ligne !

- ⇒ Elle concerne les modalités de mise à disposition du foncier communal à un opérateur
- ⇒ Plus d'explications en page 7  [Les 3 solutions](#)  [La consultation en ligne](#)



Le mot des élu·e·s

Chères citoyennes et chers citoyens,

Vous le savez déjà, notre territoire est historiquement une « terre d'énergies », comme le montre le logo de notre Commune nouvelle. Les ressources naturelles énergétiques du territoire, locales et renouvelables (forêt, eau, vent, soleil), y sont exploitées de longue date, permettant ainsi développement local, amélioration de l'indépendance énergétique territoriale et contribution aux nécessaires politiques environnementales.

La Commune souhaite continuer à « faire sa part », localement et avec les citoyens du territoire. Elle a donc choisi de lancer un nouveau projet éolien sur son propre foncier dans la forêt de La Luzette, en commençant par une concertation.

Compte-tenu de la configuration du projet (loyer sur foncier communal), la mise en œuvre de ce nouveau projet éolien pourrait apporter des nouvelles ressources financières pour la Commune, dans un contexte flou sur l'avenir du financement des collectivités.

Les élus souhaitent également que ce projet de production d'électricité renouvelable soit « citoyen », permettant ainsi de croiser plusieurs dynamiques bénéfiques pour notre territoire : association des acteurs locaux au financement du projet et aux prises de décision, augmentation des retombées économiques locales pour le territoire, amélioration de l'appropriation locale du projet, réappropriation locale des questions énergétiques, information et sensibilisation sur la transition écologique, ...

Suite à la concertation préalable volontaire qui s'est tenue courant 2024, le Conseil municipal a délibéré en septembre dernier pour la poursuite du projet. Les élus ont ensuite opéré une nécessaire phase de maturation : intégration des apports de la concertation territoriale, échanges avec d'autres collectivités impliquées dans des projets éoliens et des opérateurs « développeurs », réflexions sur l'implication de la Commune dans le projet, etc.

Le projet est aujourd'hui à un moment charnière de son développement : le foncier doit être mis à disposition d'un opérateur afin de pouvoir lancer les différentes études, et la Commune doit affiner son positionnement futur dans le projet. Ces deux questions sont intimement liées.

Les prochains mois vont donc nous amener à prendre des décisions importantes sur ces deux points, et la participation des citoyens du territoire est attendue pour alimenter les réflexions des élus :

- Une 🗳️ [consultation citoyenne en ligne](#) est organisée. Nous vous invitons à prendre un peu de votre temps pour donner votre avis, et ainsi contribuer à ce projet citoyen.
- Le Comité de suivi du projet s'ouvre à des citoyens du territoire. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à remplir 🗳️ [l'appel à candidature](#) en page 9 et l'envoyer à la Mairie.

Ce projet est un projet de territoire, faites-en le vôtre !

Les élu·e·s de la Commission Environnement

Francis Laborie (Maire de Sousceyrac-en-Quercy)

Nathalie Vergne (Conseillère municipale)

Patrick Roisin (5^{ème} adjoint ; Comiac)

Nadine Bennet (2^{ème} adjointe ; Sousceyrac)

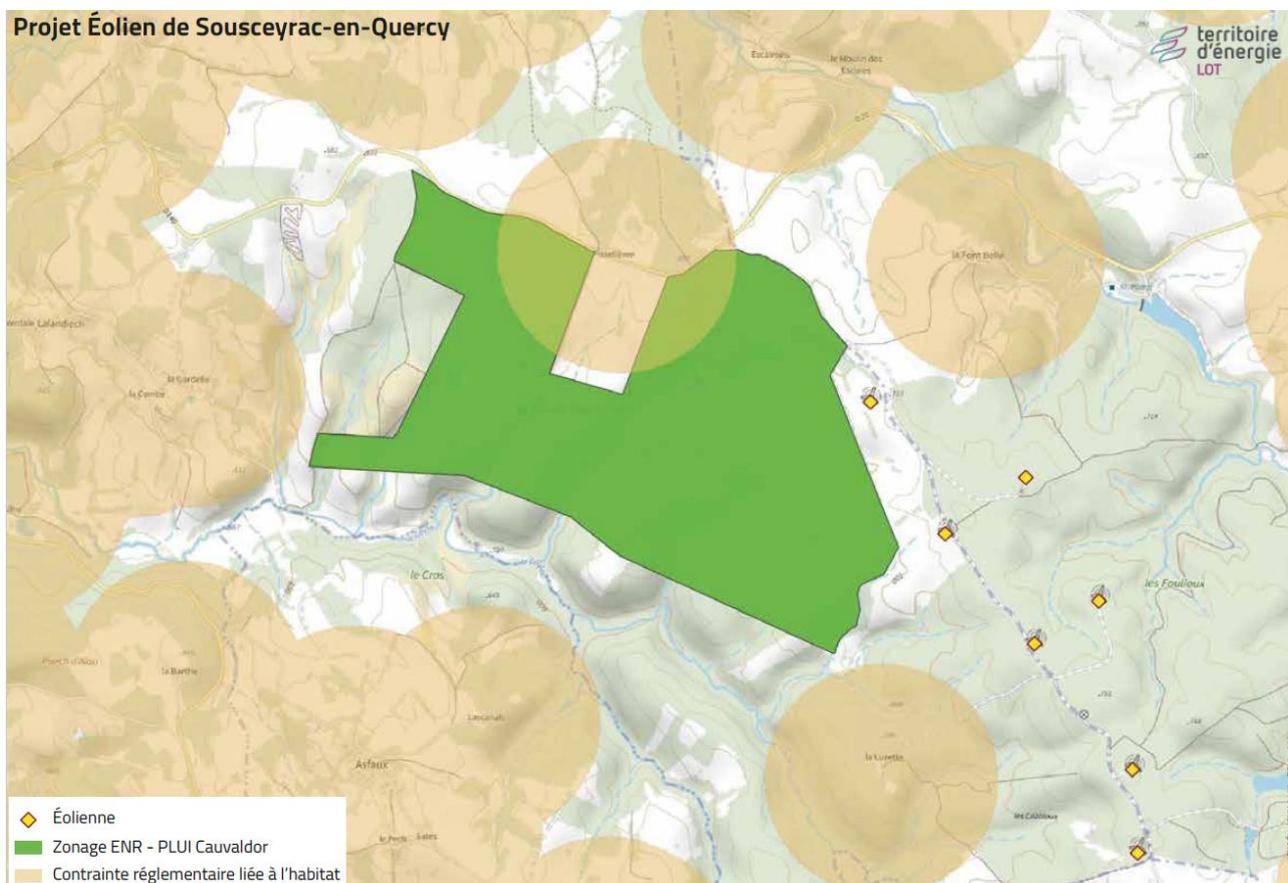
Marcel Piotte (Maire délégué de Sousceyrac)

Marie-Laure Boy (Conseillère municipale)

André Roussilhes (Maire délégué de Lamativie)

Le projet éolien aujourd'hui

Zone concernée, caractéristiques et état d'avancement



► La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

La ZIP est constituée exclusivement par des parcelles propriétés de la Commune, situées dans la forêt de La Luzette exploitée par l'Office National des Forêts (ONF) : cf. polygone vert sur la carte ci-dessus.

Ces parcelles bénéficient d'un classement adapté dans le PLUi de CAUVALDOR, autorisant les installations de production d'énergie renouvelable : cf. 📄 [règlement graphique PLUi](#).

Les distances minimales réglementaires de 500 m autour des habitations - 📄 [article L515-44 du Code de l'environnement](#) - ont été matérialisées sur la carte par des cercles jaunes. Un seul cercle concerne la ZIP : le hameau de Pisselièvre, actuellement non habité.

Plus d'informations sur les caractéristiques de la zone :

- ⇒ 📄 [Concertation- Livret Questions Réponses – avril 2024 : § Zone d'étude, page 61](#)
- ⇒ 📄 [Note de contexte – Les Générateurs Occitanie](#)

► Autres caractéristiques validées par la Commune

- Inscription du projet dans le  [Label « Energie Partagée »](#)



- Utilisation au maximum des pistes forestières existantes pour limiter le défrichement
- Maximum¹ de 5 mâts (sachant qu'un minimum « économique » serait aux alentours de 2 ou 3 mâts)

► Les apports de la concertation

Les propositions du territoire lors de la concertation ont été classées selon 3 postures par la Commune :

- ⇒ Des engagements : propositions validées par la Commune ;
- ⇒ Des réflexions à poursuivre : propositions validées mais conditionnées par leur faisabilité ;
- ⇒ Des points de vigilance : propositions sur lesquelles il n'y a pas encore de positionnement de la Commune ou de réponses possibles (études à réaliser, ...).

Tous ces éléments sont détaillés dans ce  [document de restitution](#) (fiches 7 à 10) et serviront prochainement à l'établissement du Cahier des Charges du projet au sein au Comité de suivi élargi.

La Commune a également pris le soin de répondre à l'ensemble des interrogations et observations réalisées pendant la concertation :  [Concertation- Livret Questions Réponses – avril 2024](#).

► Etat d'avancement

Le projet est aujourd'hui à l'interface entre la phase d'émergence (en cours de finition) et de développement. Afin de pouvoir basculer dans le développement et le lancement des différentes études, le foncier communal doit être mis à disposition d'un opérateur.



¹ Les turbines actuellement disponibles sur le marché sont plus puissantes que celles du  [parc existant de La Luzette](#) : cf.  [Concertation- Livret Questions Réponses – avril 2024](#) : § Analyse des Alternatives, page 50.

Alors que la France présentait en 2022 le plus grand nombre de mâts installés en Europe (562 mâts), la puissance moyenne des turbines installées était une des plus faibles d'Europe (avec 2.8 MW unitaire).

Pour information, les éoliennes terrestres les plus puissantes de France ont récemment été installées à  [Andilly-les-Marais, près de La Rochelle](#) : 3 mâts de 120m, 5.6 MW par turbine, rotor de 160 m de diamètre, hauteur de 200 m en bout de pale.

Ce qui a été réalisé lors de la phase d'émergence

Concertation, Comité de suivi, formations, retours d'expérience...

Cette phase d'émergence, actuellement en voie de finition, a permis la réalisation de nombreuses actions visant à entamer la structuration du projet.

☑ Un comité de suivi qui fonctionne et s'élargit

Le Comité de suivi se réunit régulièrement selon les avancées du projet, et s'est déjà réuni à 12 reprises depuis l'automne 2022. 🗨️ [Composition page 10](#).

La concertation a suggéré d'ouvrir le Comité à une représentation associative et citoyenne locale :

- L'Association anti-éolienne 🗨️ [APPGE de Comiac](#), présente depuis décembre 2024 ;
- Un 🗨️ [appel à candidature](#) a été ouvert pour les citoyens du territoire. Une personne a répondu favorablement et sera invitée au prochain Comité du 13 mai après-midi.

⇒ 🗨️ [Intégrer le Comité de suivi !](#)

☑ Une première phase de concertation volontaire

Dépassant largement les exigences réglementaires, la concertation souhaitée par la Commune a produit de nombreux éléments pour permettre l'appropriation du projet par le territoire.

Tous les éléments sont sur 🗨️ [le site internet de la Commune](#). La concertation perdurera sur tout le cycle de vie du projet, via des formats adaptés aux différentes échéances.

⇒ **La concertation citoyenne se poursuit actuellement par une** 🗨️ [consultation en ligne sur la procédure de mise à disposition du foncier communal](#)

☑ Une note de contexte « générateurs »

La 🗨️ [note](#) a été produite par le réseau 🗨️ [Les Générateurs](#) (conseillers co-financé par l'ADEME et des Régions). Cinq points spécifiques y sont développés :

- La cohérence du projet à l'aune des autres politiques d'aménagement
- Les enjeux environnementaux
- Les impacts paysagers
- La capacité de raccordement électrique et l'équilibre financier potentiel de l'opération
- La préfiguration de l'implantation des éoliennes

☑ Des formations

👉 [Quatre formations d'une demi-journée](#) (dispensées par l'👉 [ALEC Quercy Energies](#) et 👉 [ECLR Occitanie](#)) ont été proposées aux membres du Comité de suivi :

1. Généralités sur la filière éolienne
2. Fondamentaux des projets ENR à gouvernance locale
3. Introduction au co-développement ENR
4. Concertation territoriale

Financement : Communauté de communes 👉 [Cauvaldor](#) et 👉 [TE46](#) (Syndicat d'énergie du Lot)

☑ Le maintien du lien avec le territoire

Après la première phase de concertation, le lien avec les acteurs du territoire doit être entretenu. A cet effet, plusieurs choses ont été mises en place :

- 👉 [Le site internet de la Commune](#) évolue pour intégrer plus de contenus. La page Emergence concerne le projet jusqu'à la délibération du Conseil de fin septembre 2024. D'autres contenus seront créés au fur et à mesure.
- Une adresse mail dédiée a été créée : eolien.citoyen46190@gmail.com
- Une lettre d'information sera diffusée régulièrement (inscription / désinscription via un mail à eolien.citoyen46190@gmail.com)
- Des sessions de concertation seront organisées aux moments clés, avec un format adapté : consultation via internet, ateliers collectifs d'échange, exposition, réunion publique, etc.
- Des actions de mobilisation citoyenne vont être lancées

⇒ **N'hésitez pas à transférer cette lettre d'information autour de vous**

⇒ **Donnez votre avis via la** 👉 [consultation en ligne](#)

⇒ **Formuler des suggestions d'actions de « lien avec le territoire » via un mail à** eolien.citoyen46190@gmail.com

☑ De la documentation générale sur le projet

La documentation est disponible par deux moyens : un classeur en libre consultation en mairie, et 👉 [Le site internet de la Commune](#).

Des contenus seront ajoutés au fur et à mesure des avancées.

☑ Des rencontres enrichissantes

Afin de bénéficier de retours d'expérience et ainsi faciliter leur prise de décision quant au futur positionnement de la Commune dans le projet, les élus communaux multiplient les rencontres :

- Deux communes aveyronnaises, 👉 [Sévérac d'Aveyron](#) et 👉 [Verrières](#), toutes deux impliquées dans des projets éoliens citoyens. 👉 [Un article de presse a été rédigé](#) par La Dépêche du Midi.
- 👉 [Andilly-les-Marais](#), Commune de Charente-Maritime, impliquée dans un projet éolien citoyen récemment mis en service. Elle a d'ailleurs remporté la Mention spéciale « projet citoyen éolien » aux 👉 [Trophées des Elus de l'électricité renouvelable 2024](#).
- La 👉 [SEM LEN](#), opérateur énergétique local créé par TE46 (syndicat d'énergie du Lot) et le Département du Lot, potentiel candidat pour développer le projet éolien de la Commune.

Quelles suites pour le développement du projet ?

Mise à disposition du foncier, lancement des études, ...

Afin de pouvoir basculer dans le développement et le lancement des différentes études, le foncier communal doit être mis à disposition d'un opérateur de type « développeur ».

► Le développement : une phase « à risque »

Le développement est une phase durant laquelle les différentes études (et autres démarches : lien avec le territoire, concertation, ...) du projet sont réalisées, jusqu'à l'obtention des autorisations et du permis de construire.

Elle est dite « à risque » car les études et le travail de concertation nécessitent d'engager des dépenses importantes, sans que les porteurs de projet ne soient sûrs de faire aboutir le projet et de réussir à créer la valeur sur laquelle ils pourraient se rémunérer.

Le coût global de la phase de développement peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros, et il n'est pas envisageable pour la Commune de les assumer en totalité.

En conséquence, la Commune doit associer des opérateurs (« développeurs ») pour leurs capacités techniques (pilotage et réalisation des études) et financières (pouvoir financer, à risque, des études pour un montant important).

Du côté des opérateurs « développeurs », afin de pouvoir financer les différentes études, le foncier concerné par le projet doit être « sécurisé » via la signature d'une promesse de bail. Sans cela, aucune dépense ne pourra être engagée.

► Mettre le foncier communal à disposition : 3 solutions possibles

- **Trois solutions sont réglementairement possibles pour mettre le foncier communal à disposition d'un opérateur**
- **Chaque solution présente des avantages et inconvénients, mais aussi des particularités en termes de développement et d'implication de la Commune dans le projet**



[Les 3 solutions](#)



[La consultation en ligne](#)

► Le lancement des études

Une fois le foncier mis à disposition d'un opérateur, les différentes études pourront être lancées. Il est probable que les inventaires liés à la biodiversité soient priorisés.

⇒  [Description rapide des études + phasage général d'un projet éolien](#)

Vous souhaitez vous impliquer ?

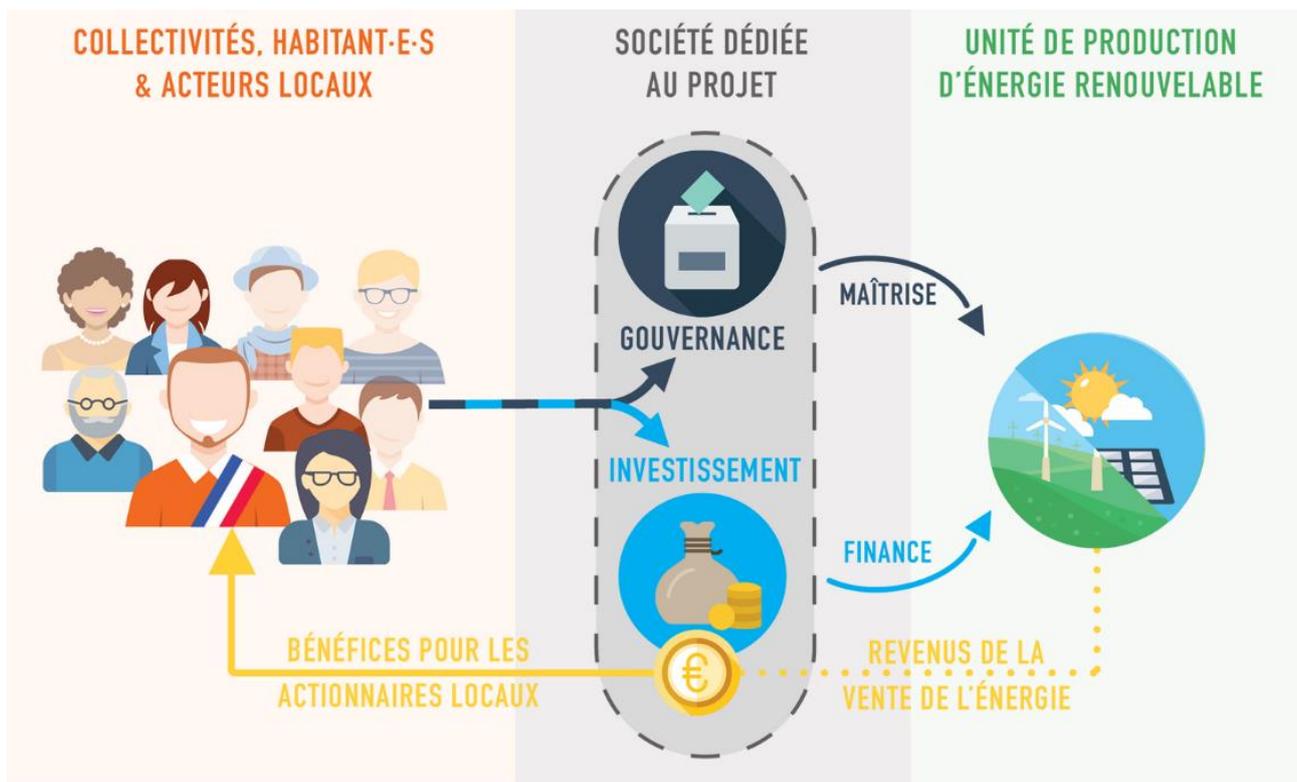
👉 **L'implication des citoyens** dans les projets d'énergie renouvelable, dimension capitale du projet communal, permet des 👉 **retombées économiques** et 👉 **sociales** largement augmentées par rapport aux projets « classiques ».

► Possibilités actuelles

- S'informer sur le projet : 👉 [site internet de la Commune](#), dossier en Mairie, [s'inscrire](#) à la lettre d'information (mail à eolien.citoyen46190@gmail.com)
- 👉 [Participer au Comité de suivi](#)
- Donner son avis via la 👉 [consultation citoyenne en ligne](#)
- Préciser vos envies de participation au projet via un mail à eolien.citoyen46190@gmail.com

► Possibilités futures, à inventer ensemble !

- Participer aux prochaines sessions de concertation
 - Commencer à 👉 [structurer un collectif local citoyen](#) pour, à terme, créer une 👉 [Communauté énergétique](#) afin de participer au capital et à la gouvernance du projet
 - Mobiliser les citoyens du territoire autour du projet
 - Mener des actions d'information et de sensibilisation sur la transition écologique au sens large
 - ...
- ⇒ **La Commune reviendra prochainement vers vous pour échanger sur ces sujets**
N'hésitez pas à faire vos propositions, par mail à eolien.citoyen46190@gmail.com



Source : [Energie Partagée](#)

Participation au Comité de suivi

Appel à candidature

Conformément aux conclusions de la première phase de concertation, le Comité de suivi du projet s'élargit à une représentation citoyenne et associative locale.

Au-delà de l'association APPGE basée sur Comiac, il est proposé que 4 habitants (résidence principale) du territoire intègrent le Comité de suivi :

- 2 personnes de la Commune de Sousceyrac-en-Quercy
- 2 personnes des Communes lotoises limitrophes : Labastide-du-Haut-Mont, Sénaillac-Latronquière, Latronquière, Gorses, Latouille-Lentillac, Frayssinhes, Cornac, Teyssieu, Laval de Cère

Les candidatures sont ouvertes aux personnes volontaires. Un tirage au sort aura lieu si besoin.

Les réunions ont souvent lieu les mardi, en journée.

Renseignements : Patrick ROISIN, adjoint au Maire | 06 86 46 86 46 | p.roisin@wanadoo.fr

Coupon Réponse

A retourner par courrier en Mairie (8, allée Gaston Monnerville - 46190 Sousceyrac-en-Quercy) ou par mail à eolien.citoyen46190@gmail.com

Nom : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____ Profession : _____

Tél : _____ Mail : _____

Résidence principale sur la Commune de : _____

Adresse postale : _____

Motivations à intégrer le Comité de suivi du projet : _____

Les données, recueillies dans ce formulaire, sont traitées par la Mairie de Sousceyrac-en-Quercy, sur la base de votre consentement (art. 6.1.a RGPD), afin de porter candidature pour intégrer le comité de suivi éolien, destiné au service administratif de la commune de Sousceyrac-en-Quercy et au comité de suivi éolien.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général de Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, selon laquelle vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition pour motif légitime, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit au retrait de votre consentement sur les données qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant au service développement de la Mairie de Sousceyrac-en-Quercy : par courrier postal à l'adresse suivante : 8 allée Gaston Monnerville 46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY ou par courriel developpement@sousceyrac-en-quercy.fr Pour toute demande de droit, une pièce d'identité devra être présentée. Notre délégué à la protection des données est le CDG46 que vous pouvez contacter par courriel dpd@cdg46.fr ou par voie postale, Service Protection des Données, 12 avenue Charles Pilat 46090 Pradines.

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits « Informatiques et Libertés » n'ont pas été respectés, vous pouvez consulter vos droits et effectuer une réclamation sur le [site de la CNIL](http://www.cnil.fr), www.cnil.fr, adresse postale : 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.



Projet éolien citoyen communal

Lettre d'information #1

Avril 2025



Contacts

- ⇒ Mail communal dédié au projet : eolien.citoyen46190@gmail.com
- ⇒ Patrick ROISIN, 5^{ème} adjoint : 06 86 46 86 46 - p.roisin@wanadoo.fr